

**DROITS DE PLACE DU MARCHE DE NOEL 2017**

SITES	MODE DE CALCUL	TARIF
<b>1. Stands et boutiques rue de la Comédie, places Broglie, Cathédrale, Château, Corbeau, Austerlitz, Gare, Gutenberg, Etoile, Marché des Bredele et autres sites le cas échéant</b>		
Droits de place	par m <sup>2</sup> /par période	95,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	340,00 €
<b>2. Stands et boutiques places Benjamin Zix, des Meuniers et secteur Marché Neuf / Temple Neuf</b>		
Droits de place	par m <sup>2</sup> /par période	55,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	340,00 €
<b>3. Stands des Vignerons ou autres stands partagés</b>		
Droits de place (frais de promotion et de gardiennage inclus)	par m <sup>2</sup> /par jour	3,90 €
<b>4. Vendeurs de Sapins</b>		
<b>a) Place Broglie</b>		
Droits de place	par emplacement/par période	630,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	340,00 €
<b>b) Place Kléber</b>		
Droits de place	par emplacement/par période	630,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
<b>c) Autres sites</b>		
Droits de place	par emplacement/par période	630,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
<b>5. Noël du Livre</b>		
Droits de place	par table/par période	202,00 €
<b>6. Manèges places de la Cathédrale, d'Austerlitz, Gutenberg ou sur autres sites de Noël</b>		
Droits de place	par m <sup>2</sup> /par période	36,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	160,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	340,00 €
<b>Observations :</b>		
Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.		
Lors du recouvrement, les montants encaissés seront arrondis à la dizaine de centime la plus proche.		
Aucune participation supplémentaire ne sera exigée hormis les frais de branchement et de consommation d'électricité individuels facturés par l'Electricité de Strasbourg.		